

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 5.899.775 DT et un résultat déficitaire de la période de (181 668) DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Décembre 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Décembre 2023, 20,3% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 0,3% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 4 523 676 DT au 31 Décembre 2023, et représente une quote-part de 76,68 % de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 3,32% en dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents

Tunis, le 31 Janvier 2024

Le Commissaire Aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	4 523 676	4 773 750
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 138 709	4 269 635
b- Obligations et valeurs assimilées	384 967	504 115
AC2- Placements monétaires et disponibilités	1 197 708	1 176 949
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 197 708	1 176 949
AC3- Créances d'exploitation	178 391	310 730
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	5 899 775	6 261 429
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	14 609	14 983
PA2- Autres créditeurs divers	129 951	184 622
TOTAL PASSIF	144 560	199 605
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	5 668 906	5 962 416
CP2- Sommes distribuables	86 309	99 409
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	11	87
b- Sommes distribuables de l'exercice	86 298	99 321
ACTIF NET	5 755 214	6 061 824
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 899 775	6 261 429

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2023
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/10/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	4 432	176 622	4 771	194 128
a- Dividendes	-	156 143	-	177 288
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 432	20 479	4 771	16 841
PR 2- Revenus des placements monétaires	14 527	58 131	12 180	49 627
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	18 960	234 753	16 951	243 756
CH 1- Charges de gestion des placements	26 892	107 987	28 270	110 782
REVENU NET DES PLACEMENTS	(7 933)	126 765	(11 318)	132 973
PR 3- Autres produits	242	3 236	339	4 414
CH 2- Autres charges	7 426	43 344	9 523	37 965
RESULTAT D'EXPLOITATION	(15 116)	86 658	(20 502)	99 422
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-	(360)	-	(101)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	(15 116)	86 298	(20 502)	99 321
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	360	-	101
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	167 900	(49 205)	(40 696)	(21 973)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	(32 086)	(201 677)	(126 059)	31 461
Frais de négociation de titres	(3 614)	(17 444)	(5 452)	(16 412)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	117 084	(181 668)	59 410	92 498

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2023

	<u>Du</u> <u>01/10/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>Au</u> <u>31/12/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/10/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>Au</u> <u>31/12/2022</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>				
a- Résultat d 'Exploitation	(15 116)	86 658	(20 502)	99 422
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	167 900	(49 205)	(40 696)	(21 973)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(32 086)	(201 677)	126 059	31 461
d- Frais de négociation de titres	(3 614)	(17 444)	(5 452)	(16 412)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	(99 398)	-	(100 303)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>				
a- Souscriptions				
Capital	-	65	-	65
Régularisation des sommes non distribuables	-	72	-	(1)
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	1
Droits d'entrée	-	1	-	1
b- Rachats				
Capital	-	(26 959)	-	(4 813)
Régularisation des sommes non distribuables	-	1 638	-	210
Régularisation des sommes distribuables	-	(360)	-	(102)
Droit de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	117 084	(306 610)	59 410	(12 445)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>				
a- en début de période	5 638 130	6 061 824	6 002 414	6 074 269
b- en fin de période	5 755 214	5 755 214	6 061 824	6 061 824
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS				
a- en début de période	91 366	91 780	91 780	91 853
b- en fin de période	91 366	91 366	91 780	91 780
VALEUR LIQUIDATIVE	62,991	62,991	66,047	66,047
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	2,08%	(2,99) %	0,99%	1,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Décembre 2023

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2023 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2023 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 4 523 676 DT contre 4 773 750 DT au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre /Titre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2023	% ACTIF	% Capital
	ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		4 625 875	4 138 709	70,15%	
	<u>Actions et droits rattachés :</u>		<u>4 348 747</u>	<u>3 856 132</u>	<u>65,36%</u>	
TN0007300015	ARTES	6 000	37 647	38 796,000	0,66%	0,02%
TN0007830011	ASS MAG	4 800	267 183	251 760	4,27%	0,11%
TN0007140015	ASSAD	12 496	18 265	10 384	0,18%	0,05%
TN0004700100	ATL	37 500	136 175	134 963	2,29%	0,12%
TN00001800457	BIAT	3 755	352 049	344 123	5,83%	0,01%
TN0002200053	BT	6 038	31 619	32 231	0,55%	0,00%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	235 165	714 932	221 055	3,75%	0,53%
TN0007670011	Délice Holding	540	7 128	6 299	0,11%	0,00%
TN0007570013	EUROCYCLE	14 983	303 322	237 256	4,02%	0,03%
TN0007510019	LANDOR	37 933	300 223	227 636	3,86%	0,34%
TNKKJ8068X14	MAGHREBIA VIE	2 000	12 160	12 098	0,21%	0,01%
TN0007700016	OFFICE PLAST	5 000	6 060	6 100	0,10%	0,03%
TN0007530017	OTH	10 000	87 271	88 500	1,50%	0,01%
TN0007610017	SAH	33 884	296 842	270 632	4,59%	0,04%
TN0007730013	SANIMED	983	1 884	1 239	0,02%	0,01%
TN0001100254	SFBT	2 000	26 816	24 730	0,42%	0,00%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	17 102	67 370	74 719	1,27%	0,31%
TNQPQXRODTH8	SMART	19 673	410 496	325 332	5,51%	0,27%
TN0007600018	SOTEMAIL	178 727	443 770	561 203	9,51%	0,59%
TN0006560015	SOTUVER	33 960	289 867	408 743	6,93%	0,12%
TNNGTFLC2986	STA	1 348	22 916	26 286	0,45%	0,07%
TN0006060016	STAR	256	41 682	45 235	0,77%	0,01%
TN0007270010	TPR	86 533	398 571	429 463	7,28%	0,17%
TN0007440019	TELNET	10 000	74 500	77 350	1,31%	0,08%
	<u>Titre OPCVM</u>		<u>277 128</u>	<u>282 578</u>	<u>4,79%</u>	
TNIAV4MSD1S9	FCP SALAMETT CAP	10 394	211 267	215 821	3,66%	0,20%
LFIN11190	FCP IRADETT 50	1 221	14 265	13 965	0,24%	0,30%
LFIN11188	FCP SALAMETT PLUS	4 000	51 596	52 792	0,89%	7,66%
	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		377 090	384 967	6,53%	
	EMPRUNTS DE SOCIETES		366 200	373 991	6,34%	0,00%
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	300 000	306 445	5,19%	2,00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	66 200	67 546	1,14%	2,00%
	EMPRUNT D'ETAT		10 890	10 976	0,19%	0,00%
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	10 890	10 976	0,19%	0,00%
	TOTAL		5 002 965	4 523 676	76,68%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à 1 197 708 DT contre 1 176 949 DT au 31-12-2022, et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	1 197 708	1 176 949
TOTAL	1 197 708	1 176 949

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Vente Actions	178 391	310 310
Retenue à la source/achat Obligations	0	720
Créance CDS Billets de trésorerie	59 167	85 000
Provision /créance CDS	(59 167)	(85 000)
TOTAL	178 391	310 730

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération à payer au gestionnaire	8 659	9 038
Rémunération à payer au dépositaire	5 950	5 950
TOTAL	14 609	14 983

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 129 951 DT au 31-12-2023 contre 184 622 DT au 31-12-2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Achat Actions	81 460	139 167
Frais transactions	-	-
Redevance CMF	18	506
Honoraires Commissaires aux comptes	16 313	10 984
Frais publications	629	631
Jetons de présence	13 125	14 991
Retenue à la source	2 187	2 452
TCL	60	199
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 603	1 136
TOTAL	129 951	184 622

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 4 ème trimestre de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 30/09/2023</u>	
Montant	5 536 705
Nombre de titres	91 366
Nombre d'actionnaires	15

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(32 086)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	167 900
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titre	(3 614)

<u>Capital au 31/12/2023</u>	
Montant	5 668 906
Nombre de titres	91 366
Nombre d'actionnaires	15

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Sommes distribuables de l'exercice	86 298	99 321
Sommes distribuables des exercices antérieurs	11	87
Sommes distribuables	86 309	99 409

PR1- Revenus du portefeuille-titres

Du 01-01-2023 au 31-12-2023, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 176 622 DT contre 194 128 DT du 01-01-2022 au 31-12-2022 ;

	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des Actions	-	156 143	-	177 288
Revenus des obligations	4 432	20 479	4 771	16 841
TOTAL	4 432	176 622	4 771	194 128

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 58 131 DT du 01-01-2023 au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Intérêts sur comptes de dépôts	14 527	58 131	12 180	49 627
TOTAL	14 527	58 131	12 180	49 627

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2023 à 59 167DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 4 ème trimestre de l'exercice 2023, ARABIA SICAV a perçu 242 DT d'intérêts.

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire					
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif quotidien et ce en vertu de la convention de gestion conclue en date du 8 novembre 2021 et applicable à partir du 15 novembre 2021.					
	La rémunération de l'AFC	25 387	102 032	26 770	104 838
Rémunération du dépositaire					
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014					
	La rémunération de l'ATB	1 505	5 955	1 500	5 945
TOTAL		26 892	107 987	28 270	110 782

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/10/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Désignation				
Redevance CMF	1 422	5 715	1 500	5 873
Commissaire aux comptes	4 760	23 548	3 588	14 235
Publicité et publication	302	1 197	301	1 301
Services bancaires	13	37	16	46
Timbre fiscal	6	22	2	13
Jetons de présence	824	11 259	3 781	14 991
TCL	99	1 165	325	1 296
Autres Impôts	-	400	10	210
TOTAL	7 426	43 344	9 523	37 965

5- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Données par actions		
Revenus des placements	2,569	2,656
Charges de gestion des placements	1,182	1,207
Revenu net des placements	1,387	1,449
Autres charges	0,474	0,414
Autres produits	0,035	0,048
Résultat d'exploitation	0,948	1,083
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,004)	(0,001)
Sommes distribuables de la période	0,945	1,082
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,004	0,001
Frais de négociation de titres	(0,191)	(0,179)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(0,539)	(0,239)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(2,207)	0,343
Résultat net de la période	(1,988)	1,008
Nombre d'Actions	91 366	91 780
Valeur liquidative	62,991	66,047